

Secrétariat Général



**Motion n° 2018\_925\_123**  
Extrait du registre  
des délibérations du Conseil municipal

**VILLE de VILLENAVE D'ORNON**

Séance ordinaire du 25 septembre 2018

\*\*\*\*\*  
**Motion en faveur de la reconnaissance du sport comme enjeu d'intérêt majeur**

L'an deux mille dix huit, le vingt cinq septembre , à 18 heures 30,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué le 19 septembre 2018, s'est réuni en séance publique sous la présidence de M. Patrick PUJOL, Maire

**ÉTAIENT PRESENTS :**

M. PUJOL Patrick, M. POIGNONEC Michel, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, Mme DUPOUY Béatrice, M. RAYNAUD Joël, Mme KAMMLER Christine, M. VERGE Jean, M. PUJOL Olivier, M. KLEINHENTZ Marc, Mme BONNEFOY Christine, M. DEBUC Bernard, Mme LEMAIRE Anne-Marie, Mme CROZE Denise, Mme REYNIER Bernadette, M. TRUPTIL Rémy, M. TIDOUAN Jean-François, Mme TROTTIER Brigitte, Mme DAUBA Isabelle, M. XAVIER Georges, Mme DUGAD Jessy, Mme ARROUAYS Maïtena, M. GOURD Alexandre, Mme LEGRIX Marie, M. MICHIELS Alain, Mme JEAN-MARIE Michele, Mme ANFRAY Stéphanie

Formant la majorité des membres en exercice

**ÉTAIENT REPRESENTÉS :**

- Mme CARAVACA Béatrice donne pouvoir à M. POIGNONEC Michel
- Mme DULUCQ Nadine donne pouvoir à M. RAYNAUD Joël
- Mme BOY Agnès donne pouvoir à Mme REYNIER Bernadette
- M. BOURHIS Christian donne pouvoir à M. KLEINHENTZ Marc
- M. HUET Yannick donne pouvoir à Mme CROZE Denise
- M. HOSY Eric donne pouvoir à Mme KAMMLER Christine
- Mme JARDINÉ Martine donne pouvoir à Mme JEAN-MARIE Michele
- M. BOUILLOT Patrick donne pouvoir à M. MICHIELS Alain

**ÉTAIENT ABSENTS :**

- M. DUVERGER Timothée

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :**

- M. DEBUC Bernard

\*\*\*\*\*

Le rapporteur expose :

Alors qu'il s'est mobilisé pour l'obtention des Jeux Olympiques et Paralympiques à Paris en 2024 et qu'il était en droit d'attendre qu'un élan et une impulsion exceptionnels viennent accompagner le succès historique du 13 septembre 2017, le mouvement sportif français, dans son ensemble, a dû subir de plein fouet la diminution drastique des emplois aidés, ainsi que celle de la part territoriale du CNDS.

Le désarroi ainsi créé aurait pu être effacé si les perspectives 2019 s'étaient annoncées plus souriantes.

Pour autant, si les travaux sur la gouvernance du sport ont débouché sur un large consensus à l'idée de créer une Agence nationale associant équitablement Etat, collectivités territoriales et mouvement sportif, avec une participation du monde économique, le sport a du mal pour l'instant à être un enjeu pour la France.

Nous avons ainsi appris, par le biais de la note du Premier Ministre datée du 24 Juillet 2018 et des informations discrètes de certaines fédérations sportives que :

1 600 Conseillers Techniques Sportifs allaient, d'ici à 2022, disparaître et donc être supprimés au Ministère des Sports ;

La Française des Jeux, finançant le sport Français, allait être privatisée ;

Le Centre National pour le Développement du Sport (CNDS) allait tout simplement disparaître ;

Les aides concernant les territoires carencés seront tout simplement resserrées.

Sans clubs et sans éducateurs, pas de champions, pas d'Equipe de France mais aussi pas d'éducation, pas de santé par le sport, pas de lien social, pas d'intégration, bref pas de valeurs sociétales que chacun attribue au sport mais qu'il n'est possible de transmettre que s'il existe des clubs et des éducateurs tant bénévoles que professionnels.

Si le club doit s'adapter aux évolutions de demande de pratique et à un monde en plein bouleversement, néanmoins ses fondamentaux demeurent plus que jamais. Conforter son rôle sociétal doit être une priorité tant de l'Etat que des collectivités territoriales.

Pour ce qui concerne ces dernières, en particulier les Communes, elles sont le premier financeur du sport français avec un engagement à hauteur de 13,5 milliards d'euros pour leur ensemble.

Villenave d'Ornon, en particulier, n'a jamais dévié de son soutien au monde associatif, au sein duquel le sport tient une part prépondérante dans le quotidien de ses habitants.

Si la participation de l'Etat est difficilement comparable à cet engagement, elle est pour autant indispensable pour illustrer l'importance qu'il accorde au sport et montrer la voie à suivre.

Les collectivités territoriales seront d'autant plus sensibles à la cause sportive que l'Etat lui-même leur en montrera le chemin.

C'est pour demander que le mouvement sportif bénéficie de moyens à la hauteur de ses apports humains, économiques et sociétaux que nous devons, toutes les collectivités locales, les départements, les régions, comme tout le mouvement sportif et l'ensemble des parlementaires, nous mobiliser et renforcer le Ministère des sports .

Pour les motifs qui précèdent, le conseil municipal de Villenave d'Ornon demande :

-que les décisions relatives au sport soient prises en considération réelle des besoins de terrain, et non dans une logique comptable, par la juste prise en compte de l'apport du monde sportif à l'équilibre de la société.

-que les décisions les plus impactantes pour le monde sportif soit reconsidérées et soumises à une réelle concertation avec ses principaux acteurs.

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois, an ci-dessus  
Pour extrait conforme au registre des délibérations

VOTES	
Nombre de membres en exercice :	35
Nombre de membres présents :	26
Nombre de procurations :	8
Nombre d'absents :	1
Nombre de suffrages exprimés :	34
Votes :	
<b>Abstention : 0</b>	<b>Contre : 0</b>
<b>Pour : 34</b>	

Le Maire  
Vice-Président de Bordeaux Métropole,

  
  
Patrick PUJOL

